



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

14 - CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	23
• présents	19
• votants	23
• absents	4
• exclus	0

De la commune de la Rivière-Saint-Sauveur

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures 30

Date de convocation :

28 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

28 mars 2025

Objet

M.  Nom : DEPIROU

Prénom : Didier

Étaient présents : M. DEPIROU, maire ; Mme Anne PETIT, M. Thierry GIMER, Mme PILATTE, M. François FARIDE, Mme Jessica PEYROCHE, adjoints ; M. Jean MARCHIS, M. Luc POTEL, Mme Véronique AUDOU, M. Stéphane AUDOU, M. Stéphane YON, Mme Aurélie LEMAIRE, Mme Aurélie DOMIN, Mme Caroline MOUETTE, M. Christophe KASSAC, M. Marc CAMBRUNE, M. Guillaume CAUBRIERE, Mme Estelle BARBEY, M. Anthony LEBAS, conseillers municipaux.

Mme PASCALE BESLON avait donné pouvoir à Mme Caroline MOUETTE,  
M. Grégory GROD avait donné pouvoir à M. Marc CAMBRUNE,  
M. Richard JEHENNE avait donné pouvoir à M. Thierry GIMER,  
M. Christophe HEMERY avait donné pouvoir à M. Guillaume CAUBRIERE.

Secrétaire de séance : Mme PETIT Anne

**Délibération 2025-17 : Partenariat avec la commune de Honfleur : refacturation des interventions des services techniques, matériels et engins utilisés**

Rapporteur : Didier DEPIROU, Maire

**Vu** l'article L 5111-1-1 CGCT qui prévoit les modalités de mutualisation suivantes, entre communes, :

– soit la mise à disposition du service et des équipements d'un des cocontractants à la convention au profit d'un autre de ces cocontractants ;

– soit le regroupement des services et équipements existants de chaque cocontractant à la convention au sein d'un service unifié relevant d'un seul de ces cocontractants.

**Vu** la délibération prise en 2013 prévoyant déjà la possibilité de refacturer certaines interventions de la ville de Honfleur réalisées au profit d'autres structures

**Vu** l'avis favorable du conseil social territorial lors de sa séance du 24 mars 2025

**Considérant** la culture partenariale existant entre les communes de Honfleur et de la Rivière St Sauveur : capture d'animaux, DSP transport, convention pour l'école de musique, piscine, mutualisation de la production florale, accueils de loisirs, portage de repas ou même lors d'actions de solidarité : soutien logistique lors des inondations, mise à disposition de chalets et tentes pour le marché de Noël,

**Considérant** la volonté des 2 communes de poursuivre ces partenariats au regard des nombreux intérêts,

**Considérant** l'imbrication territoriale des 2 communes, lesquelles appartiennent à la même aire urbaine

**Considérant** la pertinence et l'intérêt d'adapter les modalités qui permettent d'assurer la propreté urbaine sur certains secteurs

Les communes de la Rivière-Saint-Sauveur et de Honfleur ont souhaité développer les nombreux partenariats les liant en ajoutant des prestations de propreté urbaine.

Celles-ci concerneront des secteurs qui ont été identifiés et analysés pour vérifier la pertinence et l'efficacité de les intégrer au plan de charge du service propreté de la ville de Honfleur.

Ainsi, ont été validés les secteurs et modalités détaillés ci-dessous :

- **Quartier du Poudreux : 2 agents / engins utilisés : 1 balayeuse, 1 souffleur**

Rue Desseaux, Allée de la Scierie Bouvier, Chemin du Poudreux, rue du Coq Enchaîné, rue des Quatre Francs.

**Estimation indicative des besoins** : 2 passages par mois et 1H15 environ par passage

- **Quartier Honnaville : 2 agents / engins utilisés : 1 balayeuse, 1 souffleur**

Rue Robert Cécire, rue Ange Escolar impasses comprises

**Estimation indicative des besoins** : 1 passage par mois et 1H par passage

- **Quartier Richmond : 2 agents / engins utilisés : 1 balayeuse, 1 souffleur**

**Estimation indicative des besoins** : 1 passage par mois et environ 20 mn

- **Du Canteloup entrée par le Parc de la Source jusqu'au stop de la charrière Montsaint : 2 agents / engins utilisés : 1 balayeuse, 1 souffleur**

**Estimation indicative des besoins** : 2 passages par mois et environ 45 mn par passage

	Tarif semaine	Tarif samedi (majoration 50%)	Tarif nuit et dimanche (majoration 100%)	Tarif jours fériés (majoration 150%)
Heure pour un agent	35,00 €	52,50 €	70,00 €	87,50 €
Heure pour un camion avec chauffeur	70,00 €	105,00 €	140,00 €	175,00 €
Heure pour un engin et un agent ou chauffeur	90,00 €	135,00 €	180,00 €	225,00 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 014-211405360-20250403-202518-BF



Le Conseil Municipal est invité à :

Valider cette nouvelle forme de partenariat avec la commune de Honfleur,

Approuver les modalités d'intervention et de refacturation détaillées ci-dessus

Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre du partenariat,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal :**

Valide à l'unanimité cette nouvelle forme de partenariat avec la commune de Honfleur,

Approuve les modalités d'intervention et de refacturation détaillées ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre du partenariat,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Le

Publié ou notifié le : 08 avril 2025

Fait à la Rivière-Saint-Sauveur

Le 08 avril 2025

**Le Maire,**

**Didier DEPIROU**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 014-211405360-20250403-202518-BF